

RÈGLEMENT VTF

Version juillet 2026



Tout(e) participant(e) à la course « Valais Triathlon Festival » s'engage à respecter le Règlement suivant lors de son inscription.

Tables des matières

Article 1:	Préambule.....	2
Article 2:	Conditions de participation	2
Article 3:	Règlement par discipline	3
Article 4:	Parcours	5
Article 5:	Sécurité & Responsabilité	6
Article 6:	Inscriptions.....	6
Article 7:	Retrait des dossards	6
Article 8:	Report, Annulation ou Changement DE DISTANCE.....	7
Article 9:	Chronométrage & Classement	8
Article 10:	Remise des prix	8
Article 11:	Réclamation et Protêt.....	9
Article 12:	Ethique.....	9
Article 13:	Respect de l'environnement.....	10
Article 14:	Dispositions légales	10
Article 15:	Droit à l'image	10
Article 16:	Protection des données.....	11
Article 17:	Acceptation du règlement.....	11

Article 1: Préambule

Le présent Règlement est susceptible de modification jusqu'au jour de l'évènement dans l'intérêt des coureur(se)s et de leur sécurité. Dans cette hypothèse, les participant(e)s seront avertis par moyen électronique (emails, site de l'Organisateur et réseaux sociaux) des modifications importantes.

Le Valais Triathlon Festival est un évènement organisé du 14 au 16 août 2026 par l'Association du Valais Triathlon Festival et R&D Cycling Sàrl. L'évènement propose les courses suivantes :

Vendredi 14 août 2026 :

- Course 6 à 7 ans (25m / 1km / 400m)
- Course 8 à 9 ans (50m / 2km / 900m)
- Course 10 à 11 ans (100m / 2km / 900m)
- Course 12 à 13 ans (200m / 4km / 1600m)
- Relais famille 1 adulte et 1 enfant entre 6 et 13 ans (100m / 2km / 900m)

Samedi 15 août 2026 :

- Full dès 18 ans (3,8km / 180km / 42,195km)
- Half dès 18 ans (1.9km / 90km / 21.1km)
- La Gégé Splash Race 1km dès 16 ans (nage, paddle et libre)
- Course Youth 14 à 17 ans (250m / 10km / 2500m)
- Découverte dès 14 ans (250m / 10km / 2500m)

Dimanche 16 août 2026 :

- Olympic dès 16 ans (1.5km / 40km / 10km)
- Short dès 16 ans (500m / 20km / 5km)

L'appartenance aux catégories d'âge est déterminée par l'âge de l'athlète au 31 décembre de l'année de la compétition. Par exemple, l'athlète né en 2006 appartient à la catégorie d'âge 20-34 car il aura 20 ans en 2026.

Relais à 2 ou à 3 participants

Sur toutes les courses précitées (hormis les Kids), les participants peuvent effectuer la course en relais à 2 ou 3 participants. Chaque participant devra transmettre, dans le parc de change, le transpondeur qui collectera le temps de chaque athlète selon sa discipline (natation, cyclisme ou course à pied).

Article 2: Conditions de participation

Toutes les courses sont ouvertes à tou(te)s, licencié(e)s et non-licencié(e)s.

Une licence compétition de Swiss Triathlon (StartPass) ou d'une fédération étrangère est obligatoire pour les formats suivants : Full, Half et Olympic. Si l'athlète ne possède pas de licence annuelle, il est possible d'acheter un Pass journalier lors de l'inscription.

Format de course	Type de Pass	Prix
Full	StartPass	CHF 42.50
Half	EasyPass	CHF 10.-
Olympic	FunPass	CHF 3.-

Un briefing pré-course est obligatoire pour tous les participant(e)s. Il comporte des informations essentielles sur la sécurité, le balisage, les conditions météo et les modifications de parcours éventuelles.

Les participant(e)s doivent être en bonne santé et convenablement entraînés. La licence et/ou le certificat médical n'est pas obligatoire pour participer aux épreuves de triathlon en Suisse. Cependant, l'organisation recommande fortement les participant(e)s de consulter un médecin pour confirmer leur capacité à réaliser ce type d'effort.

Chaque participant(e) doit être au bénéfice de sa propre assurance (assurance accident et responsabilité civile RC), couvrant les dommages corporels et dommages matériels sur territoire suisse.

L'Organisateur mettra en œuvre un certain nombre de dispositifs visant à sécuriser le parcours : fléchage, signaleurs, panneaux indiquant des passages nécessitant une attention particulière.

Tout au long du parcours, les participant(e)s doivent se conformer aux consignes de sécurité et instructions du personnel de la course (protection civile, motards, bénévoles, etc.). Le dispositif de sécurité de l'épreuve prend fin au passage de la ligne d'arrivée.

Les giratoires sont exclusivement passés par la droite et les participants doivent impérativement rouler du côté droit de la route.

Chaque participant(e) auteur(e) ou témoin d'un accident, ou constatant un besoin d'assistance médicale a l'obligation de prêter assistance à autrui et de prévenir les secours en appelant le numéro d'urgence inscrit sur son dossard.

Le participant(e) reste seul(e) responsable de tout éventuel incident, accident ou manquement au règlement de l'épreuve. Tous les frais qui découleraient d'une prise en charge médicale (ambulance, médecin, hospitalisation, etc.) sont à la charge du participant(e) concerné(e). La responsabilité de l'Organisateur, de ses organes employés et autres auxiliaires pour les dommages directs ou indirects subis par un participant(e) dans le cadre ou en relation avec sa participation à l'épreuve est expressément exclue, que ce soit en cas d'accident, de vol ou de dommage quelconque. L'inscription vaut confirmation que le participant(e) est au bénéfice de ces assurances et renonce à toute action juridique envers l'Organisateur.

L'assistance motorisée ou véhicules suiveurs privés sur le parcours sont formellement interdits.

Par son inscription, chaque participant(e) confirme avoir pris connaissance de toutes les informations, particulièrement de celles relatives à la sécurité, et s'engage à s'y soumettre.

Article 3: Règlement par discipline

Afin d'officialiser son entrée dans la zone de transition, chaque participant(e) doit se présenter à un membre de l'organisation. Celui-ci vérifiera que la personne est en possession de son dossard avec numéro visible, ainsi que de tout le matériel requis.

Les écouteurs ou dispositifs audio sont interdits sur l'ensemble des courses.

Règlement des formats triathlon

Natation

- Tous les types de nages sont autorisés.
- Le port du bonnet de bain officiel fourni par l'organisation est obligatoire.

- Les lunettes de natation sont autorisées.

Aides interdites (sauf exception) :

Tubas, palmes, gilets, flotteurs, gants, paddles, pull-boys ou tout autre matériel permettant de mieux flotter sont interdits, sauf lors de La Gégé Splash Race.

Les enfants de 6 à 13 ans sont autorisés à utiliser des aides à la nage (telles que flotteurs, frites ou dispositifs similaires).

Combinaison néoprène :

- Obligatoire si la température de l'eau est $\leq 15.9^{\circ}\text{C}$
- Interdite si température $> 24^{\circ}\text{C}$
- L'épreuve est annulée si l'eau est $\leq 11.9^{\circ}\text{C}$

Cyclisme

- Tous les vélos traditionnels sont autorisés.
- Les vélos couchés, de type « fixie » (sans freins), tandems et E-bikes sont interdits.
- Les vélos doivent disposer de deux systèmes de freinage distincts (avant + arrière).

Prolongateurs : autorisés s'ils ne dépassent pas l'extrémité de la roue avant. Tous les embouts doivent être bouchés.

Position aérodynamique (avant-bras sur les prolongateurs) interdite sur certaines portions (signalées dans le guide coureur).

Règles de sécurité :

- Port du casque obligatoire (attaché) à tout moment à vélo, y compris en transition.
- Interdiction de monter sur son vélo avant la *mount line* et de rester dessus après la *dismount line*, matérialisées sur le terrain.

Drafting interdit :

- Une distance de 12 mètres minimum entre cyclistes doit être respectée.
- En cas de dépassement, 25 secondes maximum sont autorisées pour se repositionner.

Le dossard doit être porté dans le dos, visible et non plié.

Seuls les participant·e·s de 6 à 7 ans sont également autorisés à utiliser des petites roues sur la partie cycliste.

Course à pied

- Le port du casque est interdit.
- Le dossard doit être porté sur l'avant, bien visible et non plié.
- Aucun accompagnateur n'est autorisé sur le parcours.

Formats relais

- Les formats relais peuvent être réalisés en binôme ou en trinôme.
- Le transpondeur fait office de témoin à transmettre uniquement dans la zone de transition.
- Chaque relais doit se faire selon l'ordre prévu (natation > cyclisme > course à pied).

Parc de transition

- L'accès est strictement réservé aux participant(e)s.
- Aucun accompagnant n'est autorisé, sauf pour la course 6–7 ans (1 adulte autorisé).
- Le check-in (entrée) nécessite :
 - Dossard visible (sur le porte-dossard ou épinglé)
 - Vélo en parfait état
 - Casque porté et attaché
 - Stickers sur le casque et la tige de selle
 - Transpondeur porté à la cheville gauche
- Le check-out (sortie) s'effectue après la course, sur présentation du dossard.

Zone de pénalité

Une zone de pénalité est mise en place à la sortie du parc de transition. Les sanctions sont les suivantes :

- 1re infraction : avertissement
- 2e infraction : temps de pénalité
- 3e infraction : disqualification

Les décisions sont laissées à l'appréciation de la direction de course et des officiels.

Article 4: Parcours

Les tracés des différentes épreuves seront consultables sur le site internet www.valaistriathlon.ch.

Des barrières horaires sont mises en place pour des raisons de sécurité.

- Format Full :
 - Sortie de la transition 1 : max 2h15 après le début de l'épreuve
 - Au kilomètre 90 à vélo : max 6h45 après le début de l'épreuve
 - Sortie de la transition 2 : max 10h00 après le début de l'épreuve
 - Au kilomètre 21 en course à pied : max 13h30 après le début de l'épreuve
 - Durée max total de l'épreuve : 16h00
- Format Half :
 - Sortie de la transition 1 : max 1h15 après le début de l'épreuve
 - Sortie de la transition 2 : max 6h00 après le début de l'épreuve
 - Durée max total de l'épreuve : 9h00
- Format Olympic :
 - Sortie de la transition 1 : max 1h00 après le début de l'épreuve
 - Sortie de la transition 2 : max 3h00 après le début de l'épreuve
 - Durée max total de l'épreuve : 4h30
- Les autres formats ont un temps limite à respecter, indiqué dans le guide du coureur ainsi que sur le site internet.

L'organisation se réserve le droit de modifier les horaires et/ou les parcours jusqu'à la veille de l'événement.

Article 5: Sécurité & Responsabilité

L'Organisateur mettra en œuvre un certain nombre de dispositifs visant à sécuriser le parcours, en particulier du fléchage et du personnel.

Tout au long du parcours, les participant(e)s doivent se conformer aux consignes de sécurité et instructions du personnel de la course (pompiers, policiers, bénévoles, etc.). Le dispositif de sécurité de l'épreuve prend fin au passage de la ligne d'arrivée.

Chaque participant(e) auteur(e) ou témoin d'un accident, ou constatant un besoin d'assistance médicale a l'obligation de prêter assistance à autrui et de prévenir les secours en appelant le numéro d'urgence inscrit sur son dossard.

Le participant(e) reste seul(e) responsable de tout éventuel incident, accident ou manquement au règlement de l'épreuve. Tous les frais qui découleraient d'une prise en charge médicale (ambulance, médecin, hospitalisation, etc.) sont à la charge du participant(e) concerné(e). La responsabilité de l'Organisateur, de ses organes employés et autres auxiliaires pour les dommages directs ou indirects subis par un participant(e) dans le cadre ou en relation avec sa participation à l'épreuve est expressément exclue, que ce soit en cas d'accident, de vol ou de dommage quelconque. L'inscription vaut confirmation que le participant(e) est au bénéfice de ces assurances et renonce à toute action juridique envers l'Organisateur.

Par son inscription, chaque participant(e) confirme avoir pris connaissance de toutes les informations, particulièrement de celles relatives à la sécurité, et s'engage à s'y soumettre.

Article 6: Inscriptions

Jusqu'au 13 août 2026, les inscriptions à l'événement se font exclusivement sur la plateforme d'inscription en ligne accessible à l'adresse suivante : www.valaistriathlon.ch. Les inscriptions sur place seront possibles du vendredi 14 août au dimanche 16 août au Domaine des Îles à Sion pour autant que le quota maximum ne soit pas atteint.

Les tarifs sont présentés sur le site internet de l'événement : www.valaistriathlon.ch.

L'Organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un concurrent.

L'Organisateur ne procède à aucun remboursement ni report en cas d'accident ou de maladie. Les droits d'inscription restent acquis à l'organisation quoi qu'il advienne. Un dossard étant attribué et réservé, aucun remboursement ne sera effectué, en cas d'absence, désistement du participant(e), en raison d'ajournement ou d'annulation de l'épreuve, et pour quelque raison que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelques motifs que ce soit, sauf selon les conditions décrites dans l'article 8. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans avoir fait le changement officiel, peut être tenue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Article 7: Retrait des dossards

Chaque participant(e) doit venir retirer son dossard en personne. Toute affectation de dossard est ferme et définitive.

Les dossards et cadeaux de départ sont à retirer le jour de la course. Aucun dossard et cadeau ne sont expédiés par courrier postal.

Article 8: Report, Annulation ou Changement DE DISTANCE

Chaque participant(e) peut choisir la distance qui lui convient le mieux et ce choix doit être indiqué lors de l'inscription.

LE MAXIFLEX

Valable sur les formats : Kids, Découverte triathlon et La Gégé Splash Race

L'option MAXI FLEX est, pour 9.00 CHF, une garantie de flexibilité dans le choix de la distance lors de l'inscription. Grâce à cette option, les participant(e)s peuvent, sans frais ni justificatif, à partir de la date d'inscription et jusqu'au 5 août 2026 à 12h00 heure locale :

- Changer le titulaire du dossard
- Changer de parcours en ajoutant l'éventuelle différence avec le nouveau parcours choisi si le tarif est supérieur. Il n'y a pas de remboursement, si le nouveau parcours choisi a un tarif inférieur.
- Reporter l'inscription à 2027 (jusqu'au mercredi 12 août)

L'ULTRAFLEX

Valable sur les formats : Full Triathlon, Half Triathlon, Olympic Triathlon, Short Triathlon

L'option UltraFlex permet pour 19.00 CHF (35.00 pour le Full), un maximum de flexibilité dans le choix de la distance lors de l'inscription. Grâce à cette option, les participant(e)s peuvent, sans frais ni justificatif, à partir de la date d'inscription et jusqu'au 5 août 2026 à 12h00 heure locale :

- Changer le titulaire du dossard
- Changer de parcours en ajoutant l'éventuelle différence avec le nouveau parcours choisi si le tarif est supérieur. Il n'y a pas de remboursement, si le nouveau parcours choisi a un tarif inférieur
- Reporter l'inscription à 2027 (jusqu'au mercredi 12 août)

HORS OPTIONS

Valable sur tous les formats.

Hors option MAXI FLEX et ULTRA FLEX, afin d'offrir un maximum de flexibilité, il est également possible jusqu'au 23 juillet 2026, 23h59 heure locale, de :

- Reporter l'inscription à 2027 sur présentation d'un certificat médical pour 35.00 CHF
- Changer le titulaire du dossard pour 15.00 CHF
- Changer de parcours pour 15.00 CHF en ajoutant l'éventuelle différence avec le nouveau parcours choisi si le tarif est supérieur. Il n'y a pas de remboursement, si le nouveau parcours choisi a un tarif inférieur.

Passé cette date, sans option ULTRA FLEX ou MAXI FLEX, plus aucun changement ne sera possible.

Toute demande faite hors des délais indiqués ne sera pas traitée. Dans tous les cas, les frais d'inscriptions ne sont pas remboursés.

Toute inscription considérée comme valable pour l'année suivante est strictement personnelle et ne peut être cédée à un tiers. Si la personne ne peut pas participer une seconde fois, les frais d'inscription seront perdus.

En cas d'intempéries (orages, chaleur extrême, etc.), l'organisation se réserve le droit de transformer un triathlon en duathlon, raccourcir un segment ou annuler une épreuve. Les décisions sont prises avec les services de secours.

Article 9: Chronométrage & Classement

Le chronométrage est effectué avec un système de détection électronique. Tous les inscrits auront une puce de chronométrage, sous forme de transpondeur (puce à fixer à la cheville).

Cette puce permettra l'établissement des résultats et classements de l'évènement.

L'athlète doit récupérer son dossard avant la course et le disposer de façon voyante et distincte tout au long de la compétition. Le port du dossard est obligatoire pendant le cyclisme et la course à pied sous peine de disqualification. Le numéro du participant doit être inscrit sur le bras lors de l'épreuve natation. Lors de l'épreuve vélo, le dossard doit être disposé dans le dos, doublé du support autocollant sur la tige de selle. Le dossard doit être visible sur le ventre du coureur pour le parcours course à pied.

Le transpondeur vous sera fourni lors du retrait des dossards. Le port de celui-ci est impératif durant toute la période de la compétition sous peine de disqualification et/ou de ne pas pouvoir comptabiliser son temps de façon officielle.

Afin de permettre un fonctionnement normal, la puce ne doit être ni pliée ni endommagée. Le système de détection électronique est sélectionné selon des critères stricts de fiabilité. Malgré les tests réalisés par les fabricants et les excellentes expériences acquises, il reste toujours un risque très faible de non-détection. L'absence de données résultant de cette non-détection ne permettra pas à l'Organisateur de faire figurer le temps officiel du participant concerné dans le classement. L'Organisateur ne peut en être tenu pour responsable.

Le transpondeur doit obligatoirement être rendu à l'issue de la course, faute de quoi il sera facturé CHF 50.-.

A l'issue de l'évènement, les catégories suivantes seront visibles sur le classement final:

- 14 à 15 ans Jeunesse M14-15/F14-15
- 16 à 17 ans Jeunesse M16-17/F16-17
- 18 à 19 ans Juniors M18-19/F18-19
- 20 à 34 ans Catégorie d'âge M20-34/F20-34
- 35 à 44 ans Catégorie d'âge M35-44/F35-44
- 45 à 54 ans Catégorie d'âge M45-54/F45-54
- 55 à 64 ans Catégorie d'âge M55-64/F55-64
- 65 ans et plus Catégorie d'âge M65+/F65
- Femme scratch
- Homme scratch
- Relais Classement scratch femme et scratch homme/mixte

Classement par ordre alphabétique

- Relais Famille
- 6 à 7 ans Kids M6-7/F6-7
- 8 à 9 ans Kids M8-9/F8-9
- 10 à 11 ans Ecoliers M10-11/F10-11
- 12 à 13 ans Ecoliers M12-13/F12-13

Article 10: Remise des prix

L'Organisateur se réserve le droit d'établir la planche de prix. Les trois première(s) de chaque catégorie doivent présenter leur dossard et une pièce d'identité pour la réception du prix.

Se verront décerner un prix uniquement les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes du classement général, toutes catégories confondues (classement "scratch") de chaque course, ainsi que les 3 premières équipes Relais scratch femme et les 3 premières équipes Relais scratch homme/mixte. Ils auront accès à la remise officielle des prix et à la montée sur le podium qui aura lieu peu de temps après leur course.

Le prix doit être obligatoirement retiré sur place le jour de la course. Aucun prix ne sera envoyé par la poste.

Pour les courses *Full Triathlon*, *Half Triathlon*, *Olympic Triathlon* et *Short Distance*, les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes de chaque catégorie auront également accès à la montée sur le podium.

Veuillez-vous référer au tableau ci-dessous pour plus d'informations :

	Scratch	Femme Scratch	Homme Scratch	Relais Scratch Femme	Relais Scratch Homme/Mixte
Full		✓	✓	✓	✓
Half		✓	✓	✓	✓
Olympic		✓	✓	✓	✓
Short		✓	✓	✓	✓
Découverte		✓	✓	✓	✓
La Gégé Splash Race Nage	✓				
La Gégé Splash Race Paddle	✓				
La Gégé Splash Race Libre	✓				
Youth (14-17)		✓	✓		

Article 11: Réclamation et Protêt

Toute réclamation peut faire l'objet d'un protêt à déposer par écrit auprès du bureau des courses, au plus tard quinze minutes après l'établissement du classement. Le protêt doit être motivé.

Il sera accompagné d'un dépôt de CHF 100.-. Ce montant sera remboursé si le protêt est admis. Les protêts seront jugés par le jury de la course (directeur de course, responsable chronométrage). Les décisions de la direction de course sont sans appel.

Article 12: Ethique

L'Organisateur met un point d'honneur sur les valeurs olympiques d'excellence, d'amitié et de respect qui sont la clé de voûte d'un sport fair-play et durable. Les participant(e)s doivent traiter avec respect les autres concurrent(e)s, les membres de l'organisation, les bénévoles et les spectateur(rice)s. L'Organisateur se réserve le droit de mettre hors-course les participant(e)s qui font actes de comportements violents ou de proliférations verbales discriminantes envers qui que ce soit.

L'Organisateur est soumis au "Statut concernant le dopage" de Swiss Olympic. Des contrôles antidopage peuvent donc être effectués. Par l'inscription et la participation à cette compétition, les sportifs et sportives se soumettent aux dispositions antidopage de Swiss Olympic et

reconnaissent la compétence exclusive de sa "Chambre disciplinaire pour les cas de dopage" et celle du Tribunal arbitral du sport (Lausanne), à l'exclusion de tout autre tribunal ordinaire. Ils devront en outre en assumer les conséquences (suspension/dénonciation).

Article 13: Respect de l'environnement

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques, tubes contenant des gels énergisants...) sur le parcours.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'Organisateur pour s'en débarrasser.

L'Organisateur se réserve le droit de mettre hors-course les participant(e)s jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées.

Article 14: Dispositions légales

La participation à la course se fait sous l'entière responsabilité des coureur(se)s, avec renonciation à tout recours envers l'Organisateur quel que soit le dommage subi ou occasionné.

En cas d'accident, toute responsabilité de l'Organisateur et de toutes les personnes ou entités participant à l'organisation, notamment mais sans être exhaustif, les organes et employés de l'Organisateur, les mandataires, contractants, auxiliaires, y compris les bénévoles, est exclue dans toute la mesure permise par la loi.

Chaque coureur(se) autorise expressément l'Organisateur ainsi que leurs ayants droit, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles de la course, y compris des phases de préparation et de celles suivant la course, sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au VTF, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

La participation à la course ne confère aucun droit à utiliser la course à des fins promotionnelles ou commerciales. Toute communication sur l'événement ou utilisation d'images de l'événement est exclue sous réserve d'une autorisation expresse et écrite de l'Organisateur qui en fixera les conditions.

Le for juridique est Sion, Valais.

Article 15: Droit à l'image

Les participants sont informés et acceptent que pendant la course leur image puisse être capturée par l'organisation ou ses prestataires.

En participant à l'événement, chaque coureur autorise expressément l'organisation (ou ses ayants droits) à utiliser, faire utiliser, copier ou faire copier son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toutes exploitations directes ou indirectes et ce, peu importe le support, le lieu, les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection désormais accordée à ces activités d'exploitation directement ou à la suite de dispositions légales ou décision réglementaire, judiciaire et/ou arbitrales de tout pays ainsi qu'en vertu des conventions internationales existantes ou futures, y compris les éventuelles prolongations qui pourraient être accordées pendant cette période.

Article 16: Protection des données

Les données confidentielles concernant des citoyens suisse sont régies via la Loi fédérale sur la nouvelle loi sur la protection des données (nLPD) en septembre 2023. Les personnes concernées disposent notamment d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant et pouvant être exercées à l'adresse email suivante : info@rd-events.ch

Les données personnelles concernant les citoyens européens sont régies par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en date du 27 avril 2016 et entré en vigueur le 25 mai 2018.

R&D Cycling traite les données à caractère personnel pour les finalités suivantes :

- Inscription, gestion des participants et de l'épreuve au Valais Triathlon Festival
- Newsletter d'information et de promotion
- Publication des résultats.

Les bases juridiques de ces traitements sont le consentement et l'intérêt légitime à l'organisation et au bon déroulement de l'épreuve. Les renseignements collectés seront exclusivement communiqués à R&D Cycling. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur abrogation ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter info@rd-events.ch

Article 17: Acceptation du règlement

La participation au VTF implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent(e) du présent Règlement. En cas de différence entre les textes des différentes versions du règlement, la version française du règlement fait foi.

Fait à Sion, le 22 juillet 2026.

Association du Valais Triathlon Festival & R&D Cycling Sàrl